Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20260302-2026_015-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ARMEL

SÉANCE DU 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Armel s'est réuni au nombre prescrit par la loi au sein de la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme la Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le seize février deux mille vingt-six, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales.
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 18
Date d'affichage de la liste des délibérations : le 9.03.2026

Présents : Mme MADIOT, maire, M. BERTHAUD, Mme CHÂTEL, M. CHAUVIÈRE, M. SIMON, adjoints, M. CHÉREL, Mme CODANDAM, M. DUCHÊNE, M. FOLEMPIN, Mme GARDET, M. HOUSSEL, M. MC DONNELL (départ à 20h15), M. MÉRIGLIER, M. PANAGET, Mme PANON
Absents excusés : Mme BELLANGER, M. CAILLARD, Mme QUINTIN, Mme REUCHERON
Pouvoirs : Mme BELLANGER à Mme GARDET, M. MC DONNELL à Mme MADIOT, Mme QUINTIN à M. DUCHÊNE, Mme REUCHERON à M. FOLEMPIN

M. MÉRIGLIER a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

2026-015 – ADG – ACQUISITION DE MATÉRIEL DE CANTINE ÉLIGIBLE AU TITRE DE LA D.E.T.R. (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) – DEMANDE DE SUBVENTION ET DÉLÉGATION À LA MAIRE

Lors du budget primitif 2026, le conseil municipal a prévu l'acquisition de nouvelles tables et de chaises, pour l'accueil des élèves au sein du nouveau restaurant scolaire, ainsi que des panneaux d'affichage à installer au sein de cet équipement.

Les besoins suivants ont, notamment, été identifiés :

- Tables et chaises (coût estimé : 14 258,70 € HT)
- Tableaux d'affichage (coût estimé : 868,00 € HT)

Ce matériel étant éligible à la DETR, le plan de financement envisagé pour ces acquisitions est le suivant :

=> *Dépenses*

- Montant H.T.	15 126,70 €

=> *Recettes*

- DETR 25%	3 781,68 €
- Autofinancement	11 345,02 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. approuve le projet d'acquisition de tables, de chaises et de panneaux d'affichages pour équiper le nouveau restaurant scolaire ainsi que le plan de financement de l'opération ci-dessus présenté ;

2. sollicite une subvention au titre de la DETR 2026 ;

3. précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 ;

4. donne délégation à Mme la Maire pour signer toute pièce relative à cette décision.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20260302-2026_015-DE

Pour extrait conforme
Le 5.03.2026
La Maire,



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte reçu
à la Préfecture le :
Affiché à la Mairie le : 9.03.2026
La Maire,